

COMPÉTENCES ET STATUTS

LES MISSIONS DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté de Communes Erdre & Gesvres intervient sur des compétences instituées par la loi ou transférées par les 12 communes membres.

La Communauté de Communes mène, en concertation avec les 12 communes, des missions de proximité, ancrées dans les réalités quotidiennes des habitants, des entreprises, des personnes fragiles ou en difficulté.

Compétences obligatoires



- Développement économique et emploi
- Aménagement de l'espace (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Compétences optionnelles



- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique de l'habitat et du logement social
- Création et entretien des voiries d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- Actions sociales d'intérêt communautaire

Compétences facultatives



- Développement culturel
- Préparation et réalisation des enquêtes de recensement
- Gestion du service public d'assainissement non collectif
- Gestion des bornes incendies d'intérêt communautaire
- Organisation et gestion des transports publics et des scolaires
- Eclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire
- Actions foncières

ALLER PLUS LOIN

EN TÉLÉCHARGEMENT



Statuts et Compétences

29 AOÛT 2019


 TÉLÉCHARGER (.PDF, 1,70MO)

 FEUILLETER



Mairie de Petit-Mars

22, boulevard Saint Laurent
44390 Petit Mars

 02 40 72 77 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi - Mercredi - Jeudi

9h à 12h / 14h à 17h

Mardi - Vendredi - Samedi

9h à 12h